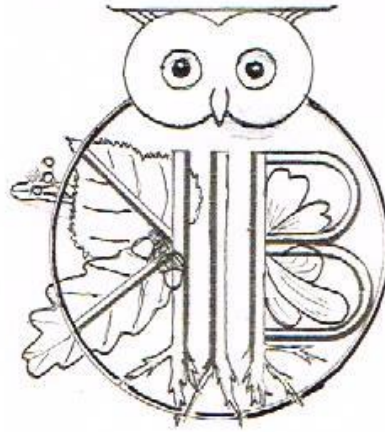


Association OÏKOS KAÏ BIOS
Patrimoine Nature et Vie
1, place de la Libération
Passage Bleu
74100 ANNEMASSE
<http://www.oikoskaibios.com>
[https://www.registredemat.fr/parceol
iensaintjeandenay](https://www.registredemat.fr/parceol
iensaintjeandenay)
Projet éolien du Massif du Devès sur
la commune de Saint Jean de Nay,



Monsieur Claude LEFORT
Président de la commission d'enquête
Mairie
Le bourg
43320 SAINT JEAN DE NAY

Annemasse, le 16 octobre 2019

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Notre association souhaite s'exprimer sur le projet éolien du Massif du Devès sur la commune de Saint Jean de Nay, au centre du département de la Haute-Loire (43) en région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONTEXTE

Aujourd'hui, si le réchauffement climatique ne fait plus de doute, les diverses sources d'émissions de gaz à effets de serre qui l'accroissent font débat. Que fait-on pour relocaliser nos industries, pour limiter les déplacements ? L'Etat ne protège ni notre économie, ni nos transports quand de nombreux TER sont supprimés, ainsi que des lignes de fret comme le Perpignan-Rungis.

Notre pays, entre autres soumis à Bruxelles, se voit contraint par la dictature du CO₂ (les dernières décisions de la Commission européenne sont à cette adresse <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2019/FR/COM-2019-175-F3-FR-MAIN-PART-1.PDF>). On va donc imposer les voitures électriques qui amènent à consommer de plus en plus d'électricité, et donc à en produire plus à l'heure où nombre de centrales nucléaires sont hors d'âge. En attendant la fin du chantier de

l'EPR dont les ennuis de construction sont légions, que ce soit à Flamanville ou en Finlande <https://www.sortirdunucleaire.org/EPR-de-Flamanville-mettre-fin-au-fiasco-49380>, l'éolien est à l'honneur.

LE POINT DE VUE ECOLOGIQUE

Page 4/133 du Dossier de demande d'autorisation environnementale.....nous lisons « *environ 11 672 à 17 606 tonnes de Co2 évitées chaque année* ».

En termes de CO₂, tout comme les voitures électriques, si l'on considère le coût énergétique « du puits à la roue » (c'est-à-dire dès les 1^{ères} étapes de construction, y compris dès l'extraction des métaux et jusqu'à un éventuel recyclage), il est, pour les éoliennes, au-delà de ce qui est tolérable. Nous avons donc du mal à croire, comme trop souvent, en ces belles promesses.

L'Allemagne, qui a inscrit depuis longtemps l'éolien dans sa production d'énergie ne sait que faire des éoliennes au rebut car on ne sait pas les recycler. A ce jour, constatant que les gaz à effets de serre ne sont pas réduits malgré l'important investissement dans ce domaine, ce pays voisin réduit son programme éolien.

Nous allons développer les divers aspects écologiques.

La fabrication et l'installation des éoliennes

- L'acier pour les mâts, c'est coûteux en énergie
- Pour fabriquer le rotor et la nacelle, on utilise 200 kg de terres rares (ou métaux rares, dont le néodyme) extraites en Chine. C'est très polluant. Par ailleurs, on constate une augmentation des leucémies autour des mines. Les métaux sont dans la nature associés à l'uranium et d'autres produits radioactifs ; ils produisent ainsi des déchets hautement toxiques

<https://www.courrierinternational.com/article/2013/01/24/un-poison-radioactif-dans-nos-smartphones>)

- La construction de routes d'accès pour le montage et l'entretien est un coût écologique sévère quand on traverse des bois, des haies ou des prairies cultivées en bio, par exemple. Selon l'Ademe, à cette adresse

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/impacts-environnementaux-eolien-francais-2015-rapport.pdf>

« 4.5.3.4. *Construction des routes d'accès L'hypothèse d'Ecoinvent (Bastien Burger, 2007) de 10 kilomètres de route par parc éolien est utilisée. Nous avons ici une distance cumulée de 5810 kilomètres de routes construites pour l'accès aux différents parcs* ».

Le support des éoliennes est un énorme bloc de béton armé. En plus de l'emprise, les matériaux utilisés ont un coût pour la nature (extraction du sable, du ciment pour les centaines de tonnes de béton).

Le gigantisme des éoliennes (entre 150 et 175 m, page 10/67 du Résumé non technique) pose des questions, ne serait-ce que pour leur implantation : plus de 1000 tonnes de béton et d'acier sont nécessaires pour un pylône.

L'intermittence

Selon Pascal Lepetit (secrétaire départemental de la section départementale de la Nièvre de Debout-la-France), les pales doivent bouger lorsqu'il n'y a pas de vent pour éviter qu'elles ne se déforment ; on les alimente donc en courant pris sur les réseaux, ce qui est un comble.

Les éoliennes sont un outrage à l'écologie. Elles ne fonctionnent que 25% du temps, les pertes d'énergie sont énormes et il faut construire de nouvelles lignes électriques pour les raccorder au réseau.

Concernant le recyclage,

La fibre de carbone n'est pas recyclable ; les pales sont enfouies ou envoyées en Afrique.

Véolia soulève ce problème : « *Fabriquées en fibre de verre ou en fibre de carbone, les pales d'éoliennes sont aujourd'hui extrêmement difficiles à recycler. En Allemagne, Veolia travaille activement à trouver des solutions pour leur donner une seconde vie.* » (<https://www.livingcircular.veolia.com/fr/industrie/comment-recycler-les-pales-des-eoliennes>)

Le site Internet Usine Nouvelle développe ces aspects à cette adresse

<https://www.usinenouvelle.com/article/et-si-on-arretait-d-enfouir-les-pales-d-eoliennes.N807845>

« Essentiellement conçues à partir d'un mélange de résine époxy ou de polyesters et de fibre de verre (60% à 70% des éoliennes), les pales les plus récentes intègrent aussi de la fibre de carbone, pour raidir des longueurs de plus en plus importantes. En quarante ans, le diamètre des rotors est passé de 17 à 160 mètres avec des perspectives à 250 mètres pour l'offshore. En outre, chaque pale contient de l'électronique, du fil antifoudre, du balsa, de l'adhésif... Une masse hétérogène qui représente 5 à 10 tonnes et présente pour l'instant des perspectives limitées de valorisation.

.....
Huit cent quarante tonnes de béton, 300 tonnes d'acier et 25 tonnes de composites, c'est à peu près ce que représente une éolienne de 2 MW. Quelques dizaines seulement de ces moulins à vent ont été démantelées en France depuis l'installation du premier parc en 1996. »

LES DANGERS

Page 95/220 de l'Etude de dangers, sont listés une série de dangers liés à l'installation, comme la chute d'éléments, l'échauffement des pièces mécaniques ou encore les courts-circuits électriques.

Ce sont des risques physiques, et il est bien sûr nécessaire de les répertorier, de faire un retour des diverses expériences. Néanmoins, pour l'information du public, nous n'avons pas lu dans ce dossier, par exemple, l'influence néfaste des infrasons sur les animaux et les hommes.

Or, ceci enlève à ces objets bien des vertus écologiques.

Le syndrome éolien décrit depuis plusieurs décennies par des scientifiques européens, américains et australiens (rapports de synthèse Lachat (suisse) et Pierpont (Australie), entre autres à cette adresse

<https://environnementdurable.net/documents/pdf/Rapport%20sur%20les%20risques%20sanitaires%20-%20Alain%20005-2014%20v2.4.2.pdf>) est nié, au détriment de la santé humaine et animale. Les troubles du sommeil, les vertiges, les troubles du rythme cardiaque ne sont pas une vue de l'esprit. Il en est de même pour les vaches qui paissent à proximité des éoliennes puisqu'en France, les limites de sécurité sont plus faibles qu'ailleurs en Europe.

En effet, page 17/220, l'identification des enjeux et des lieux à protéger a été réalisé dans un rayon de 500 mètres. Nous nous étonnons de la faiblesse de cette distance car « *L'Académie de médecine a prescrit en 2006 qu'aucune éolienne ne soit implantée à moins de 1500 mètres d'une habitation* » (Alban d'Arguin, Eoliennes, un scandale d'état). Pour exemple, le législateur, à cette adresse https://www.senat.fr/lc/lc197/lc197_mono.html , indique qu'en Allemagne, la distance entre habitations et éoliennes, « *dans le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, est de 1 500 mètres* ».

D'UN POINT DE VUE ECONOMIQUE

- Le maître d'ouvrage est Boralex. Or, cette société qui a des antennes en France

est néanmoins canadienne. Encore un secteur de l'économie qui, CETA ou pas, échappe à la France. De plus, dépendre d'une puissance étrangère pour son autonomie énergétique est grave. Il faut dire qu'après la vente d'Alstom, nos hommes politiques en place ne sont plus à ça près !

- L'éolien existe du fait des subventions (Arrêté du 8 juin 2001 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie mécanique du vent

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000589768&categorieLien=id>).

L'état achète très cher l'électricité ainsi produite. En effet, si le Mégawattheure coûte 40 euros, il est racheté 85 euros pour les éoliennes.

Dans les 20 années à venir, 100 milliards d'euros vont aller dans les poches des promoteurs d'éolien (Fabien Bouglé, La face noire de la transition écologique <https://www.youtube.com/watch?v=8vOuGhcR43A>)

Nos factures d'électricité en sont donc alourdies. En effet, selon Alban d'Arguin (Eoliennes, un scandale d'état), « *économiquement, l'éolien est un eldorado financier ... EDF est tenu d'acheter l'électricité produite par les consortiums éoliens (tous étrangers...) à un prix conventionnel 3 à 4 fois plus cher que celui auquel elle produirait elle-même cette électricité, et ceci avec une garantie de durée de 15 ans !* ».

De plus, « La facture de l'éolien est une taxe appelée CSPE qui figure au verso de nos factures EDF et représente désormais plus de 25% du coût de notre consommation. Elle est estimée à 11 milliards d'euros pour 2016... Et cette taxe est elle-même soumise à la TVA. »

Pour sa part, la Cour des Comptes pointe le manque de retombées économiques, entre autres industrielles, via le site de la Commission Nationale du Débat

Public : « le rapport observe que les sommes consacrées aux énergies renouvelables sont considérables (plus de 5 milliards en 2016 avec une trajectoire pouvant aller jusqu'à 7,5 Md€ en 2023) mais considère que les objectifs fixés sont loin d'être atteints. Les impacts industriels de ces efforts sont présentés au demeurant comme faibles. »

(<https://ppe.debatpublic.fr/importante-contribution-cour-comptes-au-debat-public-ppe>)

D'autres points négatifs : la durée de vie des éoliennes, l'empreinte dans la nature.

Le facteur de charge (le rapport entre la production réalisée par rapport à sa capacité de production sur un an) est de 22%, ce qui nécessite d'autres sources d'énergies.

Dans 30 ans (leur période espérée de vie, mais en fait, au bout de 20 ans, le rendement ne serait plus que de 10%...), les socles seront des verrues dans la terre.

En outre, c'est une menace pour les propriétaires des terrains. Le démantèlement est prévu au ras du sol (décret 2011-958 du 23 août 2011). Or, les énormes masses de béton et de ferrailles risquent de perturber et polluer le sol et les nappes phréatiques en plus d'enlever des surfaces cultivables. Ce seront les propriétaires des terrains qui devront en assumer les conséquences.
<http://www.economiamatin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes>

**En conclusion,
ni écologiquement, ni du point de vue sanitaire, ni économiquement, les éoliennes ne sont acceptables. Nous nous opposons à ce projet.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre contribution,
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, nos respectueuses salutations.

Pour l'association,

Les membres cofondateurs